



### PENSÉE DU JOUR N°13

#### TRANSITION TERRARIUM VERS ENCLOS EXTÉRIEUR

Bientôt, vers fin mars/début avril, (tout dépend de votre région, c'est à vous de décider du meilleur moment), il sera temps de procéder à la transition "Terrarium vers enclos extérieur" de vos tortues juvéniles, ou tortues adultes qui n'ont pas hiberné ou dont l'hibernation a dû être interrompue. L'important est d'éviter le choc thermique.

Il faut pour cela choisir une belle journée ensoleillée. Vers la fin de matinée, exemple : 11h00, lorsque la température ambiante est suffisamment clémente ; vous placez vos carapaces dans leur enclos, bien exposé au soleil, et disposant d'un abri dans lequel elles pourront se protéger du soleil ou au contraire du froid.

Ainsi la différence de température ne sera pas trop grande, et elles auront toute l'après-midi pour s'habituer à ce nouvel environnement.

Ensuite, les premiers jours, il faudra veiller de près sur elles pour voir si elles ne se retournent pas (c'est fréquent chez les juvéniles). Il conviendra alors de réaménager l'espace.

Dans certaines régions de France, les nuits peuvent être encore très froides, même au printemps. Donc, ne vous précipitez pas pour les sortir, il vaut mieux attendre une ou deux semaines de plus que le printemps s'installe bien.

Il peut arriver que le froid revienne en force, surtout la nuit, alors que vous avez déjà sorti vos tortues. Deux possibilités s'offrent à vous, tout dépend de votre région, de l'espèce et de l'âge de votre tortue.

Première solution : vous jugez que les conditions sont bonnes pour que votre tortue reste dehors jour et nuit. Il est néanmoins conseillé de faire un petit tour TOUS LES SOIRS, vers 19-20h pour vérifier si tout va bien avant la nuit, et constater si elles trouvent leur abri nocturne (les placer dessous au besoin les premières fois).

Deuxième solution : vous n'êtes pas tranquille

### PENSÉE DU JOUR N°14

#### VOTRE TORTUE EST PUCÉE, MAIS EST ELLE VRAIMENT ENREGISTRÉE AU FICHER NATIONAL VETONAC ?

Vous avez acheté votre tortue chez un éleveur sérieux ou une animalerie. Elle est pucée, vous le savez car son numéro d'identification de 15 chiffres commençant par 250.... ou 705....., apparaît sur ses papiers.

Dès l'acquisition, ou le plus vite possible si vous ne l'avez pas fait, vous devez vous rapprocher de VETONAC, pour enregistrer vos coordonnées et celles de votre tortue. Sinon, à quoi ça servirait cette puce ? Si Vetonac ne vous connaît pas, comment vous retrouver en cas de perte ou de vol de votre animal !

LA DEMARCHE EST UN PEU LONGUE MAIS SIMPLE

1 - Envoyer un email à [vetonac@sapv.fr](mailto:vetonac@sapv.fr) ; dans votre email, vous précisez le numéro de puce de votre tortue et vous demandez si la tortue est déjà déclarée ou pas dans le fichier Vetonac, et quelle démarche vous devez suivre si elle ne l'est pas.

2 - Une charmante personne de Vetonac fera la vérification nécessaire et vous répondra par email.

3 - Si votre tortue a été pucée chez un vétérinaire français à l'aide d'une puce avec droit d'enregistrement dématérialisé par SAPV Vetonac. Vetonac vous donnera ses coordonnées et ce dernier, s'il ne l'a pas fait, devra enregistrer la puce par Internet, et vous délivrer un Certificat d'Identification. Cela ne vous coûtera rien, vous (ou le précédent propriétaire) avez déjà payé au moment de la pose de la puce.

4 - Si votre tortue dispose d'une puce française ou étrangère, non délivrées par SAPV Vetonac : votre vétérinaire devra vérifier que votre tortue est bien pucée, puis il fera un pré-enregistrement dans l'onglet "Régularisation" sur [www.vetonac.fr](http://www.vetonac.fr). Dès réception, Vetonac validera l'identification, et votre vétérinaire imprimera le formulaire que vous enverrez à Vetonac, accompagné d'un chèque de 9,60 euros à l'adresse postale de L'HAYE LES ROSES.

5 - Enfin, vous recevrez un dernier email de Vetonac, vous permettant une connexion sur leur Site Internet, à l'aide des identifiants qui vous seront précisés. A partir de là, vous pourrez

car vous soupçonnez qu'il y a un risque. Je vous conseille alors de rentrer vos carapaces la nuit, et de les replacer la nuit en terrarium sans Uvb ni lampe, juste à la température ambiante. Et si vous considérez que les journées ne sont pas encore assez chaudes, vous rallumez le terrarium et reportez la sortie définitive à plus tard.

Certains vous diront, hurleront même qu'il ne faut pas les manipuler, que cela les stresse, je vous dis-moi que nous préférons une tortue manipulée 5 mn, qu'une tortue morte ou malade. Les plus farouches opposants sont parfois ceux qui rentrent leurs tortues sans oser vous le dire.

Quand le printemps vous semble bien installé, et que vous avez pris la décision de laisser vos tortues jours et nuits en enclos, En principe elles prendront assez rapidement leurs marques !

LES ADMINISTRATEURS DE TURTLE MANIA

disposer des fonctionnalités suivantes : téléchargements des certificats d'identification, changement de détenteur, changement d'adresse, déclaration animal perdu/volé.....

FICHER VETONAC Tél : 01.55.01.08.32 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Fax : 01.55.01.08.14

Contact : vetonac@sapv.fr

Site internet : www.vetonac.fr

SAPV 112-114 AVENUE GABRIEL PERI 94246 L'HAY-LES-ROSES CEDEX

